

Blois, jeudi 17 décembre 2009

Dossier de presse



*“Un budget qui répond
aux attentes des familles
et des entreprises”*



Présentation du budget 2010

Département de Loir-et-Cher

LOIR-ET-CHER



CONSEIL
GENERAL

Contact presse :

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 – pascal.brindeau@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – 06 15 96 60 26 – florence.ducasse@cg41.fr

BP 2010 : 370 millions d'euros au service des Loir-et-Chériens et des territoires Un budget qui répond aux attentes des familles et des entreprises

L'Assemblée départementale vote le budget primitif 2010 du Loir-et-Cher, lundi 14 et jeudi 17 décembre 2009, à l'Hôtel du département. Le contexte de crise et d'augmentation du chômage n'est pas sans effet sur la situation budgétaire du Département. Toutefois, les finances départementales sont saines et leur gestion rigoureuse permet de présenter un budget 2010 qui s'appuie sur 4 leviers caractérisés par :

1. **l'absence d'augmentation des impôts locaux départementaux** pour la 4^e année consécutive, le conseil général décide de ne pas augmenter la part départementale des impôts locaux. Une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des Loir-et-Chériens.
2. **la diminution des dépenses de l'administration** : - 0,1 % . Des économies ont été recherchées dans les dépenses de communication (-11 %), à la documentation (-7 %), à la logistique et à la maintenance des bâtiments (-1,4 %), dans la renégociation des contrats d'assurance.
3. **le maintien à haut niveau de la capacité d'investissement** : 61 M € pour maintenir un niveau de commande publique élevé, facteur d'emplois directs et de dynamisme économique.
4. **le recours modéré à l'emprunt** : 33,1 M € nécessaires pour financer les grands équipements : collèges et réseau routier. C'est plus qu'en 2009, mais la capacité de désendettement du Département était de 1,8 an fin 2008, elle sera de 3 ans en 2009.

« En Loir-et-Cher, la crise a d'abord frappé le secteur industriel, puis s'est répercutée avec un temps de retard sur les services. Sur un an, les chiffres du chômage ont augmenté de 21,22 %, il est de notre responsabilité d'acteur public de préserver le pouvoir d'achat des Loir-et-Chériens en n'augmentant pas les impôts tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement. Cela passe par des gains de productivité, des efforts d'économie et aussi par des choix politiques. Je souhaite que le conseil général reste un vecteur de dynamique économique. »

Maurice Leroy, président du conseil général de Loir-et-Cher.

Les chiffres clés du budget départemental

Budget consolidé : 369, 9 M € : budget principal + 4 budgets annexes dont celui du parc routier

Budget principal : 357,7 M €

Recettes de fonctionnement : 296 M €

Dépenses de fonctionnement : 274 M €

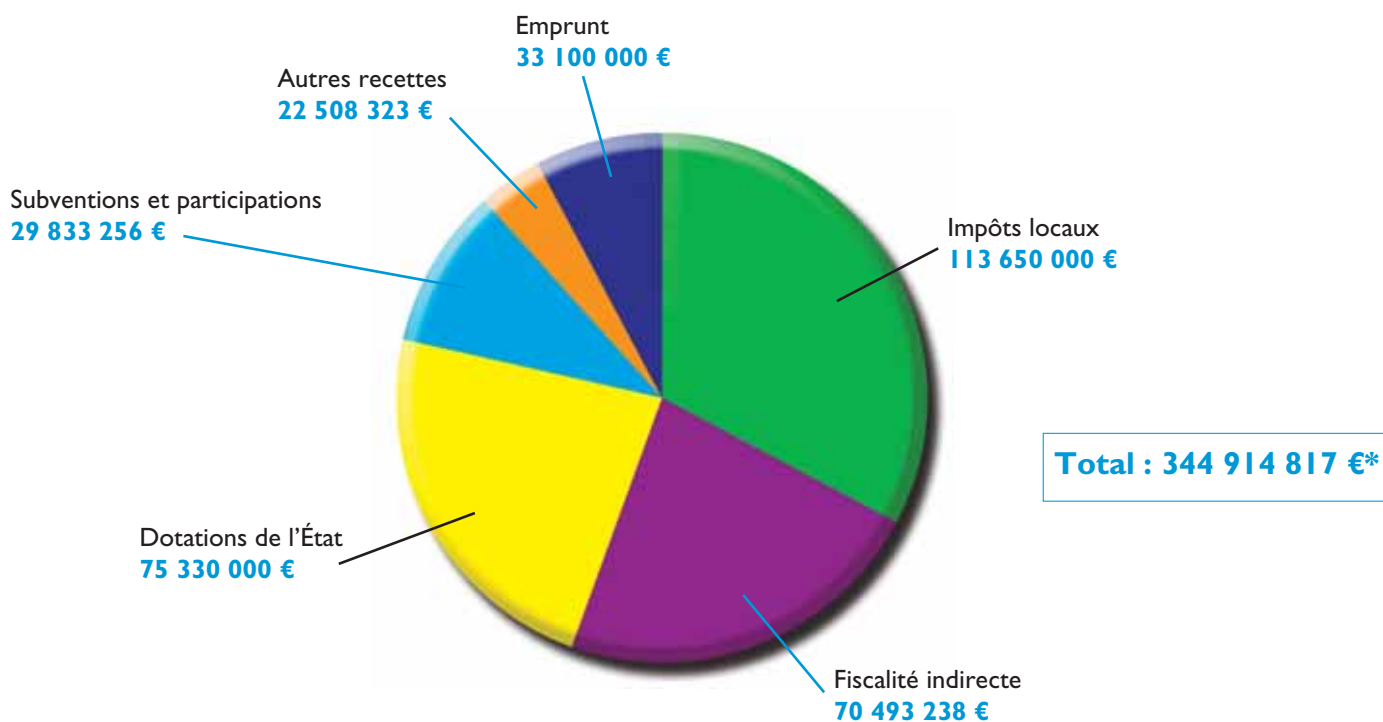
Dépenses d'équipement : 61 M €, soit +1,4 % par rapport au BP 2009 dont 41,1 M € (67 %) pour les investissements directs et 19,9 M € (33 %) pour les subventions aux territoires (communes, intercommunalités, associations).

Emprunt : 33,1 M€

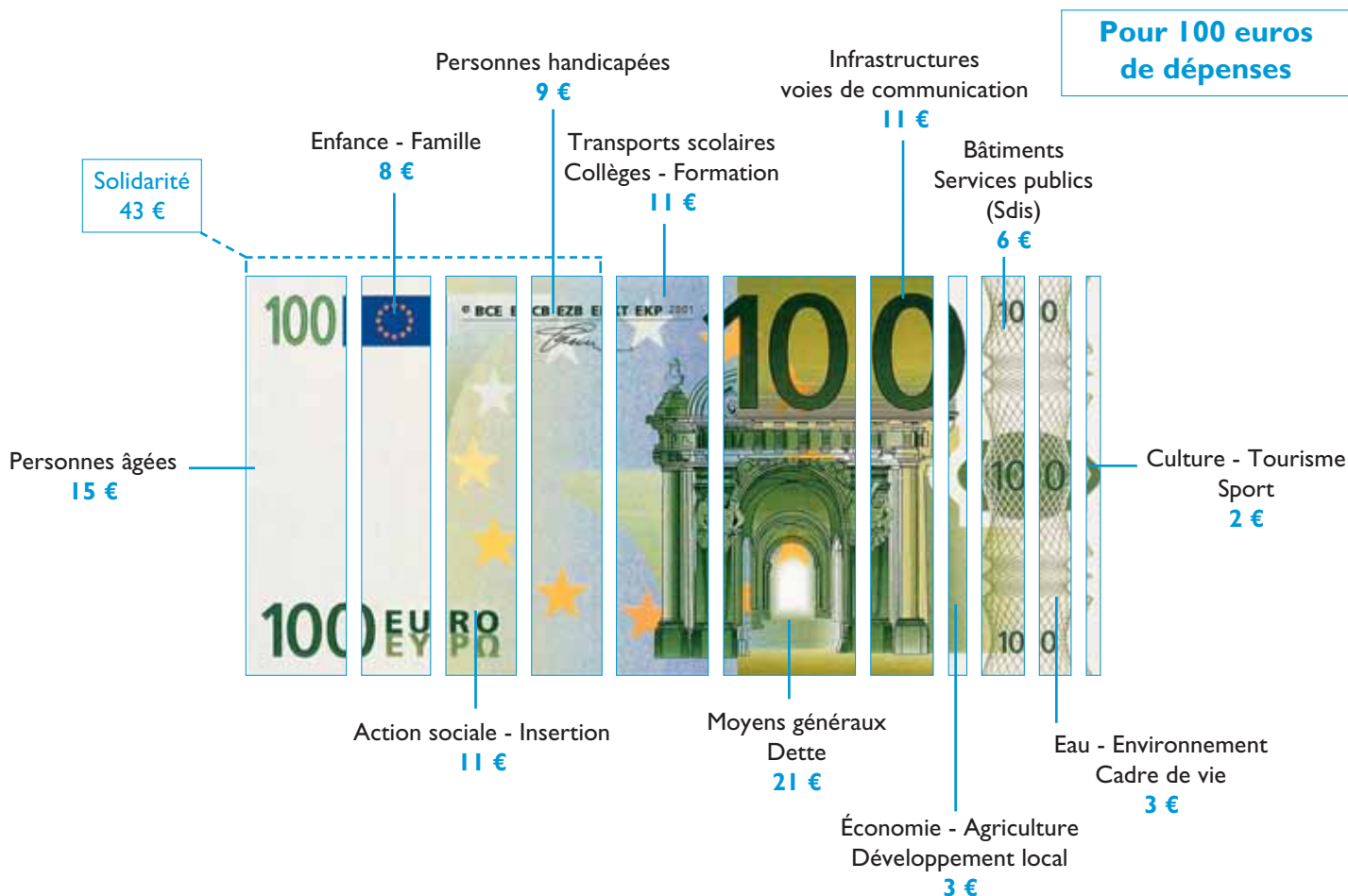
Épargne nette estimée : 12,6 M €, soit une baisse de 10,4 % par rapport au BP 2009

Droits de mutation : - 9 M €

D'où vient l'argent ?

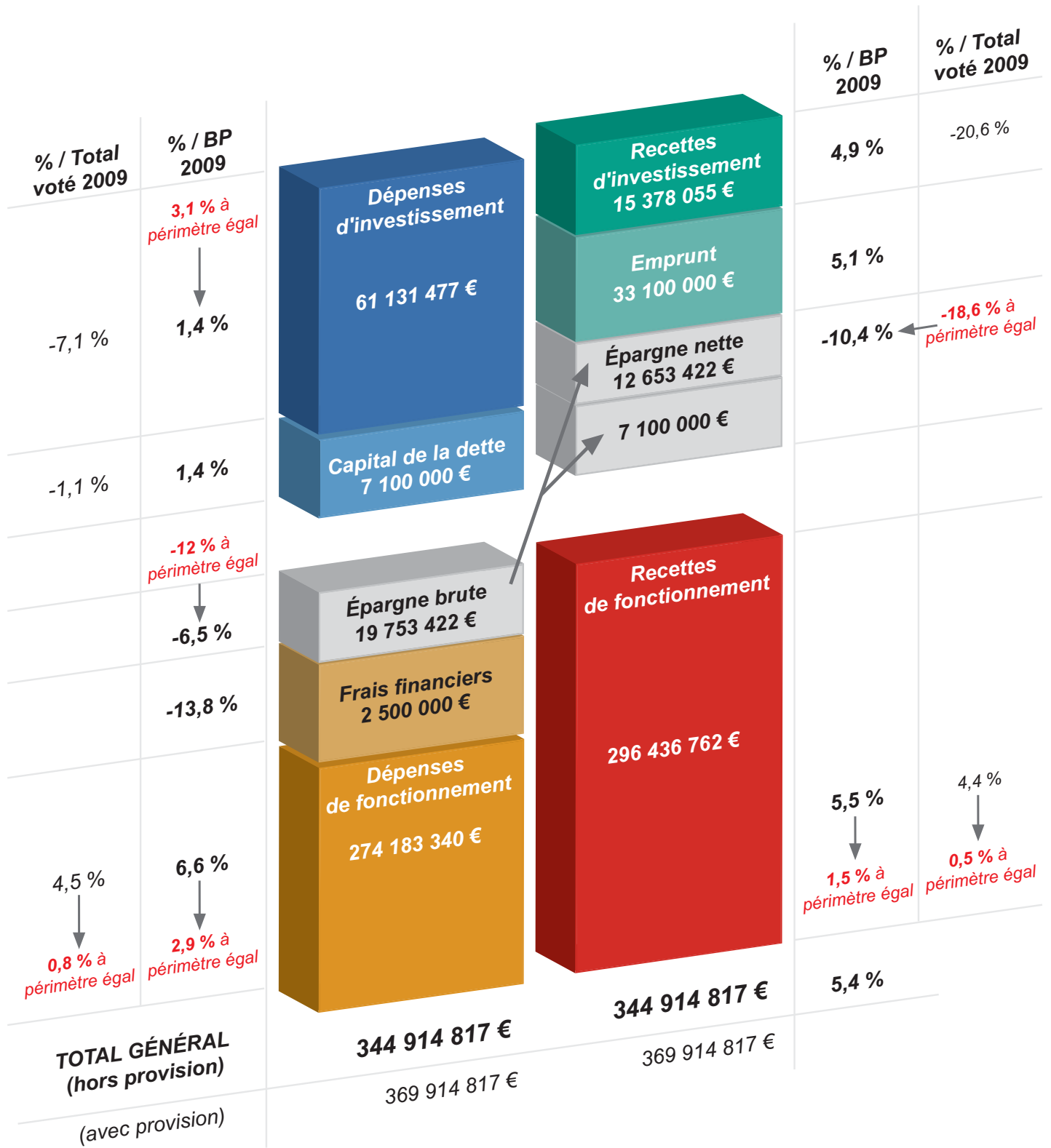


Où va l'argent ?



* Répartition du budget primitif consolidé 2010 - (hors provision de remboursement anticipé de 25 000 000 €)

Équilibre du projet de BP 2010



Investissements maintenus à 61 Millions d'euros : un budget résolument tourné vers l'emploi

Malgré un contexte financier rendu difficile par les effets de la crise avec une perte de recettes issues des droits de mutation pour le Département de 9 millions d'euros, Maurice Leroy, président du conseil général et l'exécutif départemental ont fait le choix du **maintien de l'investissement à la hauteur de 2009 c'est à dire à 61,1 millions d'euros**. Il s'inscrit pleinement dans l'effort de relance nationale.

Le budget 2010 est ainsi résolument tourné vers le soutien à l'économie du Loir-et-cher et à l'emploi.

Au-delà de la commande publique portée directement par le conseil général ou soutenant les investissements des autres collectivités, **8 millions sont des investissements directs en direction des entreprises** à travers les différents dispositifs d'intervention du conseil général en matière économique.

3 millions d'euros prévus sur 3 ans viennent abonder les programmes Parcq, le fonds économique départemental d'investissement (FEDI) et le fonds d'aide au commerce, à l'artisanat et aux services en milieu rural (FACAS) qui représentent les trois instruments privilégiés de l'action départementale en faveur du développement économique.

Par ailleurs, pour **soutenir la recherche et l'innovation, une autorisation de programme de 300 000 € est également ouverte pour 3 ans au titre du fonds loir-et-chérien d'aide à l'innovation et à la recherche (FLAIR)**.

10 000 € sont alloués à OSEO Innovation et 15 000 € destinés aux lauréats des Tops de l'entreprise 2009, notamment pour leur participation aux salons de leur spécialité, qui se réalisera dans le courant de l'année 2010.

Zoom sur l'aérodrome de Blois-Vendôme-Le Breuil.

L'aérodrome de Blois-Vendôme-Le Breuil, par son positionnement géographique sur l'axe nord – sud du département, par les activités aéroportuaires existantes et par le foncier potentiel qui entoure le site, représente **un enjeu stratégique majeur de développement économique du Loir-et-Cher**.

En 2009, le conseil général a décidé de lancer une étude de faisabilité et de **réalisation d'une ZAC liée au développement d'activités économiques sur l'aérodrome, en complémentarité de l'activité aéroportuaire**. Cette étude fait l'objet d'un financement à hauteur de 50 % dans le cadre de la convention Région-Département 2007-2013.

Afin d'engager dès à présent une tranche de **travaux de valorisation, 200 000 € de crédits sont inscrits au BP 2010**.

La solidarité : première compétence du conseil général

En 2010, le budget de l'action sociale, **première mission de la collectivité départementale progresse de 5,2 % pour atteindre 114,15 millions d'euros en fonctionnement**. Le contexte de crise et en particulier la hausse du chômage de 21% a des effets directs sur la politique de solidarité du département, malgré la nécessaire maîtrise des dépenses budgétaires.

Les politiques d'insertion augmentent ainsi de + 8,5 % et traduisent à la fois la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) et un renforcement des mesures d'accompagnement socio-professionnel. Le RSA couvre une population plus large que le RMI et devrait s'établir en 2010 à 6 140 bénéficiaires.

La promotion de l'autonomie en direction des personnes âgées constitue un autre grand volet de l'action sociale avec une progression de + 5,2 % et une dépense globale de 50,5 millions d'euros. Elle se décline entre l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) à domicile pour 45 % et près de 4 500 bénéficiaires, la dotation globale de dépendance aux établissements d'hébergement pour 22 % et la prise en charge des frais d'hébergement pour les personnes aux ressources les plus modestes pour 26 %.

L'engagement en faveur des personnes handicapées connaît cette année une forte évolution avec la montée en puissance de la prestation compensatoire du handicap (PCH) et l'accroissement de l'offre de services et d'établissements. **La PCH devrait atteindre 6,2 millions et bénéficier à 472 personnes**. Il est prévu un renforcement du dispositif proposé par les services d'accompagnement à la vie sociale (Savs), la création d'une prestation d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés psychiques (Samsah) et l'ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé pour handicapés cérébraux à Mont-près-Chambord.

Zoom sur : Les opérations d'humanisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Des opérations très importantes de restructuration d'établissements accueillant des personnes âgées sont en cours notamment celles de la maison de retraite de Savigny-sur-Braye (coût prévisionnel : 9 millions d'euros) et de l'hôpital local de Montoire (coût prévisionnel : 20 millions d'euros). La participation du conseil général à ces investissements atteint 2,8 millions d'euros. Plus globalement **sur la période 2010 - 2014, 20 millions d'euros seront consacrés par le Département pour soutenir la rénovation de 18 établissements représentant 1 300 lits**.

Cet effort d'investissement est destiné à maintenir des prix de journée supportables pour la population du département.

Démographie médicale : deux nouveaux dispositifs

Sous l'impulsion de Jean-Paul Pinon, vice-président en charge de cette délégation, la mise en œuvre de deux nouveaux dispositifs du conseil général en faveur de la démographie médicale marque une nouvelle étape dans le volontarisme de l'Assemblée départementale pour lutter contre la désertification des territoires en offre de santé.

■ **La création d'un nouveau fonds d'intervention de promotion de la santé (FIPS) pour les nouveaux porteurs de projets de maisons de santé pluridisciplinaire (MSP).** Il remplace en la matière, les règles du fonds d'aide au commerce à l'artisanat et aux services (FACAS). Le FIPS est **doté d'une enveloppe de 130 000 €.**

L'objectif : favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé dans les secteurs en difficulté et donc offrir à la population, sur un même lieu, un ensemble de services de santé principalement de premier recours (soins primaires) regroupant des activités médicales et paramédicales. La pluridisciplinarité est un gage de réussite sur le long terme.

■ **La création d'un nouveau fonds de soutien à l'installation des médecins en Loir-et-Cher (FSIM).**

Ce fonds propose une allocation départementale de logement et de déplacement pour les étudiants de médecine générale effectuant un stage dans le département dans le cadre de leur formation.

Une dotation globale de 30 000 € est allouée pour la création de ce fonds.

L'objectif : renforcer l'attractivité du Loir-et-Cher auprès des étudiants en médecine et susciter chez eux l'envie de s'installer dans le département à l'issue de leur cursus.

Des aides ponctuelles :

- une subvention de 780 € est allouée pour le développement du site Internet de RemplaCentre (association de médecins généralistes remplaçants de la région Centre),
- une subvention de 100 € est prévue pour soutenir RemplaCentre et Grace-img (association des étudiants médecins de Tours) dans l'organisation de la journée de promotion de la médecine générale prévue le 25 février 2010 à la faculté de médecine de Tours.

La dotation de solidarité rurale : soutenir l'investissement des communes rurales

Le BP 2010 concrétise la mise en œuvre de la dotation de solidarité rurale avec une enveloppe de 2 millions d'euros consacrée à ce nouveau dispositif proposé par Maurice Leroy et dont le principe a été adopté à l'occasion de la précédente session du conseil général.

L'objectif est de **soutenir les projets des communes rurales de moins de 1 000 habitants**, dont les budgets ne leur permettent pas de concrétiser leur réalisation sans subventions extérieures.

214 communes sont éligibles au dispositif qui se veut le plus simple possible sur la base d'un projet par commune et par an.

La somme forfaitaire calculée en fonction de la population et des critères fiscaux garantissant l'équité entre les communes éligibles sera notifiée aux communes le 15 février, leur permettant ainsi d'inscrire la subvention dès l'élaboration des budgets communaux pour l'année 2010.

Tous les travaux et investissements des communes peuvent être retenus dans le cadre de la dotation de solidarité rurale dont le bénéfice est laissé au choix de la commune.

Intensifier la diffusion culturelle sur tous les territoires

Le conseil général, hors de ses compétences légales, soutient tout à la fois les scènes des trois villes principales et la diffusion culturelle en milieu rural via Festillésime 41.

Le succès de la programmation se confirme d'année en année avec une progression de spectateurs de + de 11 % en 2009.

144 manifestations sont retenues en 2010 dans la programmation Festillésime sur le principe de deux manifestations maximales par commune.

Ce développement important pour l'accès de tous à la culture (+ 34 % pour Festillésime), dans un contexte budgétaire contraint, est financé par une diminution de 10% des aides aux structures de programmation culturelle des trois villes principales qui continuent d'être soutenues à hauteur de **60 300 € pour la Halle aux grains, 25 200 € respectivement pour le Minotaure à Vendôme et la Pyramide à Romorantin et 10 000 € à la scène de musiques actuelles du Chato'do.**

En outre, une enveloppe de **50 000 € est consacrée au soutien aux petites scènes de programmation de spectacles vivants :**

- La Compagnie du Hasard à Feings
- La Compagnie Chaplin-Auxenel à Montoire
- Demandez l'programme à Salbris
- Wish association à Vendôme
- L'Échalier à Saint-Agil

Ainsi qu'une enveloppe de **25 000 € à l'aide aux compagnies de danse et théâtre :**

- Le Centre de littérature orale de Vendôme
- La Compagnie de la lune blanche à Mer
- La Compagnie musique et comédie à Savigny-sur-Braye
- Les Affinités électives à Vendôme

Au total, ce sont 330 500 € qui sont attribués à la promotion et à la diffusion du spectacle vivant sur tout le territoire départemental au titre du budget primitif pour 2010.